



Saint-Saphorin, le 8 septembre 2026

Municipalité  
de  
St-Saphorin  
(Lavaux)

N/réf. : 102.1003



## **AU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SAPHORIN**

### **Préavis municipal no 457-2026**

**Demande de crédit d'études de CHF 30'000.- TTC pour les prestations d'ingénieur civil relatives au projet de réfection des collecteurs EU-EC de la Ruelle du Port**

---

Date de la séance de la commission ad hoc :

mercredi 23 septembre 2026, à 20h00,  
salle de Municipalité

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

## Préambule

Plusieurs plaintes d'administrés domiciliés à la ruelle du Port relatives à des nuisances olfactives ont été portées à la connaissance de la Municipalité. Ces éléments ont conduit cette dernière à examiner les mesures permettant d'améliorer la situation.

Des vérifications effectuées ont permis de constater que, sur le tronçon concerné, les conduites ne sont semble-t-il pas réalisées en séparatif. Les eaux usées et les eaux claires ne sont ainsi pas évacuées par des réseaux distincts.

Les Raccordements des différentes maisons sont directement connectés à la conduite de l'ACPRS qui est régulièrement mis en charges et provoque des odeurs nauséabondes.

Au vu de ces constats, la Municipalité souhaite engager une étude technique afin de déterminer précisément les travaux à réaliser, leur faisabilité ainsi que leur coût.

## Objet de l'étude

Les prestations confiées à un ingénieur civil doivent permettre de définir précisément les interventions nécessaires sur les collecteurs EU-EC de la ruelle du Port.

L'étude comprendra notamment :

- L'établissement de l'avant-projet ;
- L'élaboration du projet de l'ouvrage ;
- La définition des variantes et des solutions techniques à retenir ;
- L'établissement des documents nécessaires à la préparation des travaux ;
- La préparation de l'appel d'offres ;
- La comparaison des offres reçues et l'établissement d'une proposition d'adjudication.

Ces prestations correspondent aux phases 31, 32 et 41 selon le devis établi par le bureau d'ingénieurs.

L'étude permettra également à la Municipalité de disposer d'une estimation du coût des travaux et des éléments nécessaires à l'établissement d'un futur préavis de demande de crédit pour leur réalisation.

## Prestations et honoraires

La Municipalité a sollicité deux devis pour les prestations d'ingénieur civil nécessaires à la préparation du projet.

Le devis le plus avantageux se présente comme suit :

### Prestations

Phase 31 – Avant-projet

Phase 32 – Projet de l'ouvrage

Phase 41 – Appel d'offres

### Total honoraires

Rabais préférentiel 5 %

### Honoraires après rabais

Frais annexes estimés

Contrôle du séparatif des 5 bâtiments

### Sous-total avant divers et imprévus

Divers et imprévus 10 %

### Total HT

### Montant

CHF 5'500.00 HT

CHF 12'500.00 HT

CHF 5'600.00 HT

**CHF 23'600.00 HT**

– CHF 1'180.00

**CHF 22'420.00 HT**

CHF 450.00 HT

**CHF 2'594.40 TTC**

**CHF 25'269.26 HT**

CHF 2'526.93 HT

**CHF 27'796.19**

**Prestations**

TVA 8,1 %

**Total TTC****Montant**

CHF 2'251.49

**CHF 30'047.68**

La Municipalité propose d'arrondir le crédit sollicité à **CHF 30'000.-**, afin de disposer d'une petite marge pour d'éventuelles prestations ou frais accessoires liés à l'étude.

**Financement**

Le montant de CHF 30'000.- sera financé par la trésorerie courante. Comme l'autorise MCH2, la charge d'amortissement annuelle résultant de cet investissement sera compensée par un prélèvement sur le fonds de réserve EU/EC, dans le compte de résultats.

Cette dépense sera portée à l'actif du bilan (patrimoine administratif) en tant qu'immobilisation incorporelle, sous la fonction 72 – Traitement des eaux usées, dans le compte d'investissement 72000.5030.00.

Conformément aux principes régissant les comptes annuels adoptés par la commune (14 avril 2026), ce crédit d'étude sera amorti en même temps, et sur la même durée, que le nouvel ouvrage (collecteurs) qu'il concerne. Il restera comptabilisé au compte 1427 « Installations incorporelles en cours » jusqu'à l'achèvement des travaux, puis sera transféré et amorti conjointement avec la valeur de l'ouvrage réalisé.

Le financement des travaux qui découleront de cette étude fera l'objet d'une décision ultérieure du Conseil communal, sur la base du projet définitif et des coûts établis par le bureau d'ingénieurs.

**CONCLUSIONS**

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- vu le présent préavis
- ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

- d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 30'000.- ;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

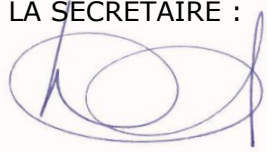
LA SYNDIQUE :



L. Dellieu



LA SECRETAIRE :



L. Negro-Chochard

Membre de la Municipalité à disposition de la commission : M. Gilles Guex, Municipal